



# Le Petit MESNACAIS

Mars 2012

N°12



## Le Conseil Municipal vous informe...

### Le mot du maire



#### Quel bilan faites-vous de l'année écoulée ?

Tout d'abord, je tiens à vous informer que la population a augmenté de 16 %, signe que notre petite commune est accueillante et qu'il y fait bon vivre.

Comme vous avez pu le constater, le four à pain de « Pain Perdu » a été réhabilité grâce à un chantier d'insertion mené d'une main de maître par Mr MILLET Ludovic, ancien compagnon, par le biais de la Communauté de Communes de Cognac. Une inauguration sera prochainement programmée où la cuisson du pain sera à nouveau possible.

Ensuite, notre salle des fêtes d'année en année fait peau neuve, cette fois avec la création d'un nouvel espace sanitaire aux normes actuelles et la pose d'un limiteur sonore pour la quiétude des voisins.

L'aménagement de la rue et place de l'église est l'aboutissement d'un programme commencé il y a des années avec la rénovation de l'église et du lavoir. Ce qui a permis de mettre en valeur l'ensemble architectural de cette rue.

#### Parlez-nous de vos projets pour 2012.

La grande priorité cette année est l'assainissement collectif du bourg et des Fosses. L'étude de lancement des travaux et la pose du poste de relèvement au bourg représente un coût important: 50 000.00 € qui seront autofinancés par la commune.

D'autres travaux ont déjà été effectués: l'espace douche dans les vestiaires du gymnase a été refait.

La salle des fêtes verra une partie de ses huisseries changées et l'éclairage extérieur de la mairie sera remplacé par des ampoules led beaucoup moins énergivores.

#### Entreprise et vie associative sur la commune, qu'en pensez-vous ?

Les entreprises ont un rôle essentiel sur la commune. Elles sont pour la plupart des employeurs et l'emploi est à juste titre la préoccupation principale de nous tous. C'est lui qui permet de consommer et d'entretenir sa famille et surtout c'est le moteur de toute une société.

Quant aux associations, elles sont des lieux de rencontre, de convivialité et de partage pour des centres d'intérêts communs. Donner son temps, voilà ce qui fait de vous les bénévoles, des personnes essentielles dans un village.

G.RENOU

#### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	10H 12H	14H 18H	MERCREDI	13H30 18H
JEUDI	10H 12H		VENDREDI	10H 12H 13H30 18H

Tél: 05 45 83 26 74

#### ASSAINISSEMENT

##### ASSAINISSEMENT DU LIEU DIT « LES FOSSES »

Le tout à l'égout des Fosses sera relié à la lagune de Vignolles avec agrandissement de celle-ci. Ce dossier est en phase de réalisation avec l'ouverture des plis pour le choix du cabinet d'études. (en mars)

##### TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF

Depuis son instauration le 10/12/2004, la taxe de raccordement au tout à l'égout est toujours de 1 000.00 Euros. Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide de fixer la taxe de raccordement au tout à l'égout à 1 250.00 Euros à compter du 1er décembre 2011.

#### TRAVAUX

##### FDAC 2012

Pour l'année 2012, la commune peut bénéficier d'une inscription au programme FDAC. Le devis s'élève à 8 581.06 € TTC pour des travaux rue du château d'eau au lieu dit « Pain Perdu » à Mesnac. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la dépense de 8 581.06 € TTC et les travaux de voirie.

##### AUTRES

Les travaux de la rue de l'église sont terminés. Le raccordement du tout à l'égout est en attente INDEPENDAMMENT DE LA VOLONTE DE LA MUNICIPALITE.

Les vestiaires a du gymnase se terminent.

#### DIVERS

VENTE DE TERRAIN : Monsieur Loïc JULIEN souhaite acquérir un terrain appartenant à la commune situé au lieu dit « Pain Perdu » cadastré section A n°1475 d'une superficie de 2593 m2. Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité accepte la vente du terrain pour la somme de 1 500.00 Euros.

##### TAXE D'AMENAGEMENT INSTAUREE SUR LE TERRITOIRE DE

LA COMMUNE : Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, vu les articles L.331-1 et suivants du code de l'urbanisme, considérant que les communes en carte communale ou sans document d'urbanisme peuvent instaurer la taxe d'aménagement, le Conseil Municipal estime nécessaire d'instaurer cette taxe en vue de permettre le financement d'opérations d'équipements publics et l'aménagement durable du territoire communal. Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, instaure la taxe d'aménagement en fixant le taux à 2.5 % sur l'ensemble du territoire et transmet la présente délibération au contrôle de légalité et au service de l'Etat chargé de l'urbanisme.

NOUVELLE RUE : La rue passant devant le nouveau cimetière est dénommée : la rue des Pierrières (entrée du bas près du container à verre).

FRELONS ASIATIQUES : la commune prend à sa charge la destruction des nids

DEFIBRILATEUR : Il est en place et utilisable si besoin. Les informations sur l'utilisation peut se faire par l'intermédiaire d'un cd rom disponible en prêt à la mairie.

FOUR A PAIN : La rénovation est terminée. Lors de l'inauguration organisée par la commune et la CDC, un boulanger viendra faire du pain qui sera mis en vente. L'équipe de « la clé de voûte » fera une démonstration de sablage à l'ancienne.

## Le conseil municipal vous informe:

### DEMANDE DE LICENCE IV

Le château de Mesnac a demandé à la commune par courrier, de racheter la licence IV détenue par la commune. Le conseil municipal décide de donner son accord pour la vente de la licence au prix de 12 000 € non négociable. (Le prix d'une licence variant entre 12 000 et 15 000 €).

### MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Chaque transfert de compétences d'une ou des communes membres vers la Communauté de communes ou de la Communauté de communes vers les communes membres, doit faire l'objet d'un transfert de charges.

Au titre de l'année 2012 et des années suivantes, l'attribution de compensation de taxe professionnelle versée à la commune de Mesnac sera de: 41 843.00 €

### PRIX DU BROYAGE

Suite à plusieurs demandes de la part des administrés, après délibération le Conseil Municipal **accepte que la commune broie à titre exceptionnel et sous réserve d'acceptation du Maire au taux horaire de 54.60 € TTC.**

### DEMANDE DE L' ADA (Agence départementale de l'aménagement)

L'ADA demande l'autorisation de mettre une cuve à fuel de 1 500 L dans un bâtiment de notre commune afin que l'un de leurs employés puisse l'utiliser pour son tracteur.

Le conseil donne son accord pour que la DDT fasse installer la cuve à ses frais, hors des locaux, dans la cour fermée à condition qu'elle fasse construire un petit local en faisant attention aux obligations pour l'environnement. La convention sera valable tant que l'employé résidera sur notre commune.

### TIMBRE

Le cercle philatélique de Cognac a édité un timbre illustrant la mairie de Mesnac. Il est en vente à la mairie au tarif d' 1,20 l'unité



### DATE DES ELECTIONS

Elections présidentielles : les dimanches 22 avril et 6 mai.

Elections législatives : les dimanches 10 et 17 juin.

L'année 2012 est une année de refonte électorale. Cette opération consiste à remettre en ordre la liste électorale avec l'attribution possible d'un nouveau numéro. C'est pourquoi de nouvelles cartes électorales vous seront distribuées par les employés communaux au plus tard 3 jours avant le scrutin. Les inscriptions sur les listes électorales reprendront au 1er septembre 2012.

## QUELQUES PHOTOS



GOUTER DES PERSONNES AGEES



« CAMILLE ET L'ILE  
AUX SORTILEGES »



ILLUMINATIONS  
DE L'EGLISE



VCEUX 2012



## Vie des Associations

### Société de Chasse

Le 19 février les chasseurs ont réalisé leur dernière battue où 3 chevreuils ont terminé leur course. Puis la saison de chasse a été clôturée .

La chasse à courre du 17 mars a vu le lièvre remporter la partie malgré les 19 Anglo tricolores de petite vénerie qui ont parcouru le territoire à sa poursuite. La journée a commencé par le casse croûte en mise en forme, puis les sonneurs ont entonné devant le cimetière, (porte du bas): l'arrivée au rendez-vous, la marche des veneurs, le nouveau départ et la sortie du chenil. Après une journée de recherche du gibier aux grandes oreilles, la journée s'est terminée autour du banquet qui a réuni 130 personnes au gymnase.

Le comité de chasse déplore le manque de participation des chasseurs de la commune, seuls 2 d'entre eux ont participé à la journée sur 50 cartes vendues en début de saison.

#### PROCHAINES MANIFESTATIONS :

##### **Samedi 12 Mai**

Journée pêche à l'étang des rochers à Migron

##### **Fin aout**

Assemblée générale avec élection du nouveau bureau

**CONTACT:** Patrice VIROULAUD

05.45.82.50.06

Loïc JULIEN

05.45.83.23.12.

### Comité des fêtes

Le concours de belote a réuni 14 équipes qui sont toutes reparties avec un lot.

#### PROCHAINES MANIFESTATIONS:

**Samedi 31 Mars:** Loto

**Jeudi 1er Mai:** Brin d'aillet

**Samedi 26 Mai:** Brocante

**Jeudi 5 Juillet:** Assemblée générale

**Samedi 28 Juillet et**

**Samedi 1er Septembre:**

Concours de Pétanque

#### TARIFS LOCATION

##### PETIT MATERIEL

FRITEUSE : 30 Euros

PERCOLATEUR (100 tasses) :

30 Euros

ENSEMBLE DE COUVERTS

(pour 1 pers): 1 Euro

ENSEMBLE VAISSELLE: 10 Euros

TONNELLE: 20 Euros

#### **CONTACT:**

MICHEL VAN BOHEMEN

05.45.83.12.48

### Basket

#### PROCHAINES MATCHS A DOMICILE

Equipe 1: Dimanche 1er avril à 15H00 contre Moulidars

Equipe 2: Dimanche 22 avril contre Jarnac

Dimanche 13 mai contre Valéchel

Poussins (mixte): Samedi 24 mars à 14H30

Tout se passe bien pour nos poussins qui enchainent les victoires aussi bien à domicile qu'à l'extérieur. Nous leur souhaitons de continuer ainsi afin de préparer la prochaine saison qui aura pour but de dissocier les filles des garçons et ainsi faire une équipe benjamine et une ou deux équipes garçons en poussin et benjamin. Un grand merci aux bénévoles qui s'investissent pleinement au niveau du club.

Les séniors B se sont bien ressaisis pour arracher de justesse la quatrième place qualificative pour les play-off. A eux de rattraper leur retard sur les 3 premiers, dans cette deuxième phase, afin de finir dans le trio de tête. Les séniors A font un bon parcours dans ce championnat. Ils sont en lutte avec Moulidars pour le classement. Les joueurs de Mesnac comptent bien finir les derniers matchs par 4 victoires ce qui leur assurerait définitivement la 3ème place de l'élite départementale. Avec toujours autant d'assiduité aux entraînements les joueurs des deux équipes séniors récoltent les fruits de leur parcours de la saison.

Merci aux spectateurs que nous attendons nombreux jusqu'en mai et qui par leurs encouragements viennent nous aider à gagner.

#### PROCHAINES MANIFESTATIONS

Samedi 2 et Dimanche 3 juin : tournoi séniors

Samedi 8 septembre Am: portes ouvertes pour les enfants

**CONTACT:** Frédéric DELMAS (pour les enfants) 05.45.35.82.09

Michel DANGEVIL (pour les adultes) 05.45.36.14.59

**Blog internet:** <http://mesnac-basket.skyrock.com>

<http://basket-alm.skyrock.com>

### Nouvelle association

L'association MALISSMISS est créée officiellement depuis le 14 janvier 2012 sous le numéro W162001451. Elle a pour but d'enseigner la zumba, un programme de fitness (conditionnement physique), s'appuyant sur des rythmes et des chorégraphies inspirées des danses latines (salsa, merengue, cumbia, reggaeton, kuduro ...) pour les personnes hommes ou femmes de toute âge. L'association compte à son bureau 3 membres actifs, la présidente Angélique DEGENNE, la trésorière Sandrine JULIEN et la secrétaire ALICIA THIRE, qui donnent également les cours.

Alicia passe en avril son agrément qui lui donnera le droit de pouvoir mener les cours légalement. Les entraînements seront opérationnels à partir de septembre, les mercredis et les vendredis de 20H à 21H pour une cotisation annuelle de 80€.

Ces horaires seront confirmés en août lors d'une assemblée générale. Un certificat médical sera demandé à chaque licencié.

En attendant, nous prévoyons des soirées ZUMBA appelées MASTERCLASS, qui commenceront à faire vivre l'association.

**Une bourse aux vêtements vous est proposée le dimanche 24 Juin dès 8h00 au gymnase de Vignolles.**

**CONTACT:** Angélique 06.33.77.96.26

### Quelques photos des Manifestations



Match : EQUIPE B



RENCONTRE POUSSINS



CONCOURS DE BELOTE



CHASSE A COURRE

**Le Petit Mesnacais**

Dépôt Légal N° 1696646

Mars 2012

Page : 3

**Le Comité de Rédaction : C.DANGER/F.DELMAS/D.GOIS/P.MARROT/G.RENOU/N.ROBBE/T.SEVRIN**

## Et si on parlait de nos entreprises!!!!!!!

J'ai créé mon entreprise d'électricité générale en 1993. A l'époque, le siège social se trouvait déjà sur la commune au lieu-dit "Les Fosses", et depuis 2005 à "Pain Perdu".  
L'entreprise est spécialisée dans la rénovation électrique, le neuf... etc.

Philippe PETIT  
94 rue de la coudraye  
16370 MESNAC

Tel : 06.13.96.17.03

## LES NEWS

SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE: [http:// www.commune-mesnac.fr](http://www.commune-mesnac.fr)

Antenne Nature Loisirs Patrimoine : [www.valleedelantenne.info](http://www.valleedelantenne.info)

Charente Tourisme : [www.lacharente.com](http://www.lacharente.com)

Les derniers jours de février 25 cigognes ont fait une halte dans le bois de Cognac au lieu-dit « Pain Perdu » .  
Comme dit le dicton « le froid se termine quand on voit passer les cigognes ».

Si l' on croit les anciens mesdames messieurs a vos jardins le soleil revient!!!



## EVOLUTION DES TRAVAUX

Défibrillateur



Cav'urne



Vestiaire du gymnase



## ETAT CIVIL

### MARIAGE

Lynda MILCENT et Bertrand MACHEFERT le 19 Novembre 2011

Félicitations aux mariés

### NAISSANCE

Maïa, Lucie, Marie PICHON née le 12 mars 2012

Félicitations aux parents.



## Un peu de Civisme

### TRI SELECTIF

Dans un souci de propreté, de respect des autres, **NOUS INSISTONS AUPRES DE TOUS LES FOYERS**, pour qu'ils ne laissent pas trainer, pendant plusieurs jours les sacs poubelles noirs ou jaunes, devant leur domicile ou au pied des containers mis en place par la commune. **LES SACS SONT DONC A SORTIR LA VEILLE DU RAMASSAGE** (le mardi pour les sacs noirs et le jeudi tous les 15 jours pour les sacs jaunes). Vos poubelles plastiques doivent être rentrées après le ramassage des ordures ménagères.

### PROPRETE

Pour garantir la propreté de notre commune et ainsi prendre plaisir à s'y promener :

- ne jetez pas vos papiers usagers, déchets et mégots éteints par terre.
- le nettoyage et le déblaiement des trottoirs, caniveaux, grilles d'évacuation des eaux pluviales et les mauvaises herbes en bordure de propriété incombent aux habitants.

### ENVIRONNEMENT

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE :**

- déposer sur la voie publique des objets encombrants, des ordures ou des détritiques y compris au pied des containers à verre.
- brûler à l'air libre des ordures ménagères, des déchets issus des tailles de haies, d'arbres ou de tout autre polluant.
- déverser dans les cours d'eau ou fossés, toutes matières usées, toutes matières pouvant fermenter d'origine végétale ou animale, toutes substances solides ou liquides toxiques ou inflammables. Cette mesure vise notamment le rinçage des citernes, la vidange des huiles de moteur....

### PLANTATION

L'égagage des haies est obligatoire en bordure du domaine public ou privé.

### CHIENS ET CHATS

**Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité** (art L211-19-1 du code rural paru journal officiel du 6 octobre 2006) or de plus en plus de chiens errent sur la commune occasionnant de nombreux dégâts.

Sont considérés comme errant : **tout chien**, en dehors d'une action de chasse, n'étant plus sous la surveillance de son maître ou éloigné de son propriétaire de plus de 100 mètres ; **tout chat** non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou à plus de 1000 mètres du domicile de son maître.

Les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation. **Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés.** Les animaux saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière où ils seront gardés. (en fonction des réglementations).

Il est demandé aux propriétaires de chiens, pour le respect de tous, de **ramasser les excréments** sur les routes et trottoirs de la commune et de faire le nécessaire afin d'**empêcher les aboiements perpétuels** . (collier anti aboiements ou autre).

### LES BRUITS DE VOISINAGE (arrêté préfectoral du 20 avril 1999)

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteurs ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes:

- Jours ouvrables:      8h30/12h 00      14h30/19h30      - samedi:      9h00/12h00      15h00/19h00  
 - Dimanche et jours fériés: 10h00/12h00

## Zoom sur la restauration du Four à Pain

Depuis les dernières réparations en 2003 le four à pain de « Pain Perdu » était devenu inutilisable par les caprices du temps. Avec l'aide de la Communauté de Commune les conseillers décident de rénover ce monument communal afin de lui redonner une deuxième vie. C'est ainsi que Ludovic MILLET et son équipe « La clé de Voûte » arrivent à « Pain Perdu ». La curiosité des villageois est éveillée puis peu à peu ils s'habituent à la présence de ces fabuleux magiciens qui jour après jour restaurent avec goût, passion et dans le respect de la tradition ce monument historique construit en 1764 puis restauré par les

villageois en communauté en 1894. Johanna, Emilie, Xavier, Christophe, Mickaël, Florin et Richard commencent à travailler début Novembre avec leurs expériences variées, leur polyvalence et leur envie d'apprendre sous les directives de Ludovic, fils de tailleur de pierres et lui-même tailleur de pierres et formateur. Avant tout il faut nettoyer. Déblayer la terre cachant la voûte qui s'est effondrée certainement par le poids d'une grosse pierre de taille retrouvée à l'emplacement de la clé de voûte. Il faut arracher les racines insérées dans la maçonnerie et retirer les grosses souches ayant fortement déstabilisé la partie ouest. Puis il faut reconstruire! Tout d'abord poser la sole (dallage du fond du four) sur une chape sur hérisson (cailloux calcaires posés sous le béton) en respectant la planéité de la sole afin d'enfourner et retirer au mieux le pain. Ensuite la reconstitution de la voûte s'effectue en 3 étapes: 1.préparation d'un moule formant une coupole, en cailloutis calcaire, 2.pose de briques réfractaires sur le moule puis 3.couverture avec une chape maigre elle-même recouverte d'une fine couche de mortier de chaux faiblement dosé en chaux pour ne pas adhérer aux briques qui seront posées après séchage. Après 3 semaines de séchage, le moule est démolé laissant apparaître l'intrados (côte intérieur). Après injection d'un coulis par gravité, les joints de brique sont rebouchés au mortier réfractaire par les plus petits de l'équipe car il faut passer par la trappe d'entrée du four (70 cm x 42 cm) et tenir sur 90 cm de haut à l'intérieur. Il faut ensuite recréer une charpente d'après les traces de l'originelle. Elle est composée de chevrons (6x8cm) renforcés au milieu de leur portée par une panne intermédiaire. Après la confection d'un chevêtre, un linçoir en béton est coulé devant le conduit de fumée. Le lattis (ou voligeage) est alors cloué sur les chevrons puis les liteaux sont posés transversalement pour recevoir des tuiles à crochets. (tuiles neuves en courant, seul les rives et l'égout seront constitués de tuiles de réemploi, les chapeaux anciens sont conservés. Les scellements et mouchette sont réalisés avec un mortier de chaux lourde.) La cheminée est rehaussée d'une hauteur de pierre pour assurer un tirage suffisant lors des mises en chauffe.



Il faut ensuite refaire les enduits de façon traditionnelle. Ils sont réalisés au mortier de chaux grasse. La façade ouest ainsi que les murs du fournil sont enduits à tête de pierre vue. Lorsque l'enduit est suffisamment ferme, il est gratté à la truelle afin de le vieillir. (Les intempéries ont forcé l'équipe à refaire les enduits qui avaient gelés). Le sol du fournil est remis au niveau d'origine après un décapage de 30 cm, avec une pose de hérisson calcaire de 15 cm damé, puis des couches de chape en béton de chaux sont coulées, dans lesquelles des pierres de taille sont insérées. Il faut ensuite drainer le seuil et les abords du four afin d'éviter les infiltrations d'eau dues à la différence de hauteur entre la route et le sol du fournil (environ 40cm). Les finitions arrivent et il faut refaire l'embrasure de la porte qui est très abimée. La porte en fonte du four (réparée par un agent technique de la CDC), est repositionnée. La porte d'entrée en bois est ajustée nettoyée puis badigeonnée ainsi que le volet. Les retouches de rejointement et de badigeon sur les murs de la pièce intérieure sont effectuées. L'âtre en brique autour du four est rejointé au mortier de chaux réfractaire. Peu à peu les jours passent et notre four reprend vie alors que l'équipe de la clé de voûte range peu à peu les lieux et disparaît du paysage de la commune.

Un grand merci à toute l'équipe « La Clé de Voûte ».

